

Annexe 1 – Éléments à fournir dans le cadre d'une candidature

1 – Motivations en rapport avec l'enjeu de la gestion des milieux naturels

Le candidat devra rédiger un texte exposant :

- comment il conçoit la préservation des milieux naturels et quels sont les enjeux de cette préservation ;
- comment sont envisagées les grandes lignes d'intervention de sa mission et de quelle manière il entend être une force de proposition et d'anticipation pour le compte de l'État.

2 – Connaissances des enjeux et du savoir-faire pour la préservation du patrimoine naturel, maîtrise du volet scientifique

Le candidat devra avoir une bonne notion des enjeux, des techniques, des connaissances et des moyens de préservation du patrimoine naturel.

Le candidat indiquera son expérience dans la gestion des milieux naturels (participation à des actions de gestion des milieux, participation à des séminaires, colloques, conférences, manifestations, etc.) et ses connaissances en la matière. Il présentera et précisera les références antérieures dans le domaine concerné (plan de gestion, documents d'objectif, participation à différents programmes scientifiques, etc.).

À l'appui de sa demande, le candidat apportera des exemples de gestion d'espaces naturels en présentant notamment les actions qu'il a pu mener dans les domaines de :

- la police de l'environnement (notamment la surveillance d'espaces protégés) ;
- la connaissance du patrimoine naturel et l'amélioration des connaissances scientifiques ;
- la gestion des milieux : interventions sur le patrimoine naturel (travaux d'entretien des milieux ou restauration du patrimoine) ;
- l'enrichissement du patrimoine naturel ;
- l'éducation à l'environnement et l'accueil du public.

En l'absence de références précises dans ce domaine, le candidat pourra présenter les actions qu'il mène dans son domaine de compétence environnementale.

Il devra préciser les capacités scientifiques des personnes allouées à la réserve, notamment les profils (liste des domaines de références recherchées) et les références scientifiques (liste des publications).

3 – Capacités administratives et financières

Le candidat devra :

- présenter une proposition de budget consacré à la gestion de la Réserve, notamment sur les aspects liés à la connaissance du patrimoine naturel, la gestion des milieux naturels, la communication et l'éducation à l'environnement, en faisant apparaître le détail des opérations, sachant que le budget annuel de fonctionnement de la réserve susceptible d'être alloué par l'État pour la gestion est à titre indicatif d'environ 91 155 euros de dotation de fonctionnement ;
- proposer un estimatif des besoins financiers et leur ventilation, ainsi qu'un plan de financement pour l'exercice des 2 prochaines années de gestion de la réserve en tenant notamment compte de la dotation de fonctionnement prévisionnelle de l'État ;
- démontrer une capacité à mobiliser des financements complémentaires ;
- présenter la structure d'encadrement du personnel technique et administratif de la réserve qu'il compte mettre en œuvre ;
- fournir une copie des statuts de l'organisme candidat et l'organigramme de l'équipe technique ; les statuts devront permettre explicitement que lui soit confiée la gestion de la réserve (à défaut, fournir un engagement à les modifier pour inclure cette mission) ;
- fournir une délibération de l'organe de gouvernance de la personne morale candidate faisant acte de candidature en qualité de gestionnaire de la Réserve naturelle nationale.

4 – Mobilisation d'un personnel technique et administratif compétent

L'organisme gestionnaire d'une réserve naturelle dispose d'un personnel technique et administratif spécifiquement affecté à la gestion de la réserve et capable d'assurer l'ensemble des missions énumérées ci-dessus. La composition de ce personnel doit être adaptée en fonction de la complexité des tâches scientifiques, techniques, administratives et financières à mener, de la taille de la réserve, et des besoins d'animation. Les postes peuvent être occupés par des emplois à temps partiel. Le personnel permanent peut être complété le cas

échéant par des emplois saisonniers ou bénévoles. La gestion du personnel incombe à l'organisme gestionnaire dans le respect des dispositions du code du travail ou du droit de la fonction publique, selon son statut et le statut des personnels.

Le candidat devra :

- indiquer comment sont envisagées les formations initiales et continues du personnel technique et administratif dédié à la réserve ;
- indiquer comment seront effectuées la validation interne des propositions faites par le personnel technique et administratif ainsi que la présentation des décisions relatives à la réserve auprès du préfet et du comité consultatif ;
- indiquer si la structure possède ou a accès à des bases de données, des supports techniques et scientifiques et une documentation pouvant être mis à disposition du personnel technique et administratif pour l'accomplissement de ses tâches et les décrire. À défaut, indiquer comment il est envisagé de procurer cette assistance technique et scientifique au personnel technique et administratif dédié à la réserve ;
- indiquer comment (moyen, personnel, procédures, calendrier, etc.) est envisagée la rédaction puis la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve et son renouvellement.

5 – Capacité d'information du public

Le candidat précisera les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour assurer cette mission tant en termes de personnel qu'en termes d'outils d'éducation à l'environnement que d'accueil du public (site internet, guides, visites guidées, interventions en faveur des scolaires, etc.).

6 – Implication avec les partenaires

Le candidat devra :

- indiquer la conception de sa collaboration avec les services de l'État et avec les autres partenaires impliqués dans la gestion des milieux naturels, et notamment les collectivités territoriales ;
- indiquer comment sera assurée ou développée l'intégration de la réserve dans le tissu socio-économique local et préciser en particulier les interactions avec les activités humaines ;
- indiquer les contacts qui sont envisagés, les moyens et les actions que le candidat compte mettre en œuvre pour faire accepter la réserve, notamment en termes d'information et d'éducation du public ;
- indiquer son implication avec les partenaires et comment il compte rechercher des financements associés (notamment en matière d'éducation à l'environnement et de travaux de restauration), quelles structures pourraient être contactées, pour quelles interventions ou quels soutiens (financiers ou autres) ;
- indiquer sa capacité à conduire des projets complexes mobilisant des sources de financement nationaux ou européens ;
- décrire les méthodes qu'il compte mettre en œuvre pour faciliter l'intégration de la réserve dans le tissu socio-économique et les liens à développer notamment avec les collectivités territoriales ;
- décrire l'appui logistique qu'il apportera aux universités, centres de recherche, auxquelles il sera amené à s'associer dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps ;
- indiquer les modalités d'implication du conseil scientifique dans la gestion de la réserve.

7 – Engagement du représentant habilité de l'organisme candidat à respecter les propositions de gestion présentées dans le dossier de candidature et s'inscrivant dans le cadre général ci-joint (cf. modèle ci-après annexé)

Si le candidat est retenu, cet engagement sera annexé à la convention de gestion de la Réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes qui sera alors signée entre le représentant de l'organisme gestionnaire et le Préfet du Nord.

Annexe 2 – Présentation des domaines d'activités principaux et secondaires qui structurent l'activité d'un gestionnaire de Réserve naturelle nationale

Domaines d'activité	Équivalence avec le guide de RNF	Commentaires	Contenu des domaines d'activités, exemples d'action
Surveillance du territoire et police de l'environnement	Police de la nature et surveillance (PO)	Renvoi à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur.	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, prévention, sensibilisation, contrôle des autorisations, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
Connaissance et suivi du patrimoine naturel	Suivi écologique (SE)	Renvoi à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au plan de gestion Liée à une commande interne du gestionnaire (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des réserves). Études : pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un gestionnaire de réserve naturelle est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande (sous-traitance) ; études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts.	Inventaires faunistiques et floristiques, mise en œuvre de protocoles de suivi, saisie des données, collectes et saisie de données géologiques, socio-économiques, historiques, etc.
Prestations de conseil, étude et ingénierie	<i>Domaine d'activités non actualisé</i>	Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites, émanant directement des personnels d'une réserve naturelle ou sous-traitées, réalisé pour la réserve elle-même (ex : élaboration ou révision du plan de gestion, ou de rapports d'évaluation) ou pour les collectivités, propriétaires fonciers et partenaires socioprofessionnels portant des projets pouvant avoir un impact direct ou induit sur le bon état écologique de la réserve	Élaboration de documents de gestion et d'évaluation, de stratégies territoriales de surveillance, de conventions d'usage, de chartes, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple), etc.
Interventions sur le patrimoine naturel	Gestion des habitats et des paysages (GH)	Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires. Exclues les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relèvent du domaine d'activité précédent	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine naturel, etc.

Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	Maintenance des infrastructures et des outils (IO)	Intègre la création ou l'entretien de panneaux d'information (réglementation, sensibilisation), de sentiers, de la signalétique, du balisage, d'aires de stationnement, de petites structures (postes d'observation, passerelle d'accès, vitrine géologique, etc.). Intègre la contribution à la sécurité des visiteurs et les infrastructures de maîtrise des flux (barrière, grillage, etc.) pour la sauvegarde des milieux.	Construction d'un escalier, entretien et restauration des sentiers, renouvellement de la signalétique des panneaux réglementaires d'entrée, etc.
Management et soutien	Suivi administratif (AD)	<u>Management interne</u> : comprend le pilotage de l'équipe, la communication interne <u>Management externe</u> : intègre l'animation des instances réglementaires, la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, la représentation de la réserve à des instances extérieures, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, la communication externe nécessaire à l'ancrage local (site internet, lettre de la Réserve), etc. <u>Soutien</u> : lié à l'organisation interne des organismes gestionnaires (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion de l'équipe, etc.)	Fonctionnement général de l'équipe de la réserve, pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation, animation du comité consultatif et du conseil scientifique, fête de la Réserve, échange d'informations avec les partenaires, etc.
Participation à la recherche	Recherche (RE)	Liée à une demande externe (et non une demande interne nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion), émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les gestionnaires s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps	Appui logistique aux chercheurs, fournitures de données, etc.
Prestations d'accueil et d'animation	Pédagogie, information, animations, éditions (PI)	Interventions réalisées par les agents de la réserve, y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des stands ; accueil de groupes, etc.
Création de supports de communication et de pédagogie		Comprend la conception d'outils et de documents pédagogiques, les publications diverses des gestionnaires, le montage	Magazines, ouvrages, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, etc.

		d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur une réserve naturelle (<i>Nota bene</i> : la « communication » ne constitue pas un domaine d'activité mais une fonction support)	
--	--	--	--

**Annexe 3 - Engagement du candidat à la gestion de la réserve naturelle nationale
de la tourbière alcaline de Marchiennes**

Je soussigné, _____ (nom prénom, fonction),
déclare avoir pris connaissance des éléments remis à Monsieur le préfet du Nord pour la désignation d'un
organisme gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes et des
éléments annexés, et m'engage, sous réserve que la candidature de la personne morale que je représente soit
retenue, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les missions de service
public qui lui sont confiées pour la gestion de la réserve pendant la durée fixée dans le cadre de la convention de
gestion qui sera établie avec l'État.

Je m'engage en particulier à :

- collaborer avec les services de l'État en charge de la gestion des milieux naturels et avec les autres
gestionnaires des milieux naturels ;
- élaborer le plan de gestion de la réserve puis le mettre en œuvre dès notification de la convention désignant
l'organisme dont je suis responsable comme gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la tourbière
alcaline de Marchiennes ;
- assurer l'ensemble des missions dévolues à un gestionnaire de Réserve naturelle nationale telles qu'elles sont
présentées dans l'appel à manifestation d'intérêt.

À _____, le _____

Cachet de la structure candidate et signature du représentant habilité

